

Réaliser des analyses de pratiques professionnelles et de la supervision

RS7117 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332
Formacode(s)	14490, 15004, 44090
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/03/2025
Date d'échéance	28/03/2028

Certificateur(s)

AMORIFE INTERNATIONAL · SIRET : 88210826900029

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'analyse des pratiques professionnelles et/ou la supervision sont rendues obligatoires dans l'exercice de nombreux métiers (assistants services sociaux, éducateurs spécialisés, médiateurs familiaux, ...) et fortement conseillées par les directeurs des hôpitaux auprès de leurs personnels.

L'analyse des pratiques professionnelles et la supervision ne sont pas réglementées. Elle se définit comme un espace et un temps donnés qui permet aux professionnels d'une discipline de réfléchir sur leurs pratiques.

Cette certification s'adresse prioritairement à toute personne qui exerce ou qui a exercé l'un des métiers suivants : médiateurs, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux et médico-sociaux, directeurs des ressources humaines, psychologues, psychothérapeutes, juristes, notaires, ou personnels du milieu médical spécialisé (infirmiers, médecins, dans des EPAH, hôpitaux psychiatriques, services hospitaliers spécialisés en addictologie....).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Mettre en place et mettre en œuvre un dispositif d'APP ou de supervision en l'expliquant et en prenant en compte le handicap éventuel des participants, en négociant la commande d'un dispositif d'APP ou de supervision, afin de proposer une offre appropriée au commanditaire et afin de recueillir l'adhésion du commanditaire et des participants.

Accompagner un groupe et sa dynamique, en animant des séances d'APP ou de supervision afin de développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être et en installant le cadre nécessaire à l'APP ou à la supervision et en tenant compte du handicap éventuel des participants chez les participants, afin d'améliorer leurs fonctions professionnelles et de favoriser l'adhésion et l'implication des participants

Élaborer et construire son positionnement d'intervenant en APP et en Supervision, en ayant la capacité de s'interroger, de s'analyser soi-même, en menant une démarche réflexive sur son parcours professionnel et en préparant son propre projet d'intervenant et en se servant des outils adaptés, afin d'améliorer sa propre posture professionnelle dans son activité, en tenant compte, les cas échéant, du handicap éventuel des participants

Initier la praxéologie au sein d'un groupe, en favorisant l'interaction et la réflexion au sein du groupe et en construisant des initiatives possibles, afin de permettre une analyse approfondie de sa pratique professionnelle et d'envisager une évolution de sa posture professionnelle, en tenant compte, les cas échéant, du handicap éventuel des participants

Repérer la souffrance au travail dans le groupe, en étudiant le comportement d'un ou des participant(s) et en identifiant cette souffrance, en y comprenant les causes, afin d'élaborer des solutions pour réduire ou prévenir la souffrance au travail et de tenir compte du handicap éventuel des participants

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Code de déontologie APMF du Médiateur Familial : adopté par l'APMF le 01 décembre 1990, modifié le 05 décembre 1998, le 30 janvier 2004, le 13 mars 2010.

Décret n°2021-1131 : instauration d'un cadre légal à l'APP, à travers l'article R2324-37 du Code de la Santé Publique (domaine petite enfance)

Arrêté du 04 juin 2024 portant modification de la réforme du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d'État de Médiateur Familial (référentiel bloc de compétences)

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Toute personne exerçant ou ayant exercé l'un des métiers suivants : médiateurs, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux et médico-sociaux, directeurs des ressources humaines, psychologues, psychothérapeutes, juristes, notaires, ou personnels du milieu médical spécialisé (infirmiers, médecins, dans des EPAH, hôpitaux psychiatriques, services hospitaliers spécialisés en addictologie....)

Être en possession d'une certification professionnelle de niveau 6

Avoir 3 ans d'expérience professionnelle dans l'un des métiers cités ci-dessus

Une expérience d'analyse de sa pratique professionnelle ou d'analyseur des pratiques professionnelles ou de superviseur est bienvenue mais non obligatoire

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

1 professionnel extérieur qui est désigné comme Président du jury

1 représentant du certificateur

Ils n'ont aucun rapport professionnel ni personnel avec le candidat. Ils n'ont pas participé à la formation du candidat.

En cas d'égalité, la voix du président du jury aura voix double.

Base légale

Date de décision	28/03/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/03/2028
Date de dernière délivrance possible	27/09/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7117/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 250 €
Durée	133 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	18 000 €
Coût moyen par dossier	3 600 €
Durée moyenne	133 h
Période	05/2026 – 08/2026
Reste à charge titulaire	47 %
France compétences	37 %
Entreprise	15 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.